

QU'EST-CE QUE L'HMONP ?

À QUOI ÇA SERT ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

QUAND PASSER L'HMONP ?



Qu'est ce que l'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre ?

L'HMONP, de son petit nom, est une formation qui permet d'obtenir une qualification professionnelle reconnue par la branche des entreprises d'architecture.

STATUT LÉGAL

L'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre a été créée par décret en juin 2005 dans le cadre de la réforme des études d'architecture permettant ainsi d'avoir une structure harmonisée avec l'Union Européenne dite L-M-D (Licence-Master-Doctorat). Cette habilitation qui est spécifique à la France, permet d'ouvrir à ses titulaires la possibilité de porter le titre d'architecte en s'inscrivant à l'Ordre et d'exercer la maîtrise d'œuvre dans le cadre légal prévu par la loi du 3 janvier 1977 relatif à l'Architecture.

POURQUOI FAIRE SA HMONP ?

Que ce soit juste après son diplôme ou bien plus tard, la HMONP a été pensée comme complément de l'enseignement de l'école ciblé sur le projet dans une démarche praticienne. En plus de permettre de se confronter à un jury d'architectes praticiens, elle permet de vivre une expérience professionnalisante supplémentaire aux stages. Y sont enseignées les notions de gestions, d'économie et de juridiction ainsi que les notions de responsabilité peu dispensées lors de la formation initiale. Sans cette habilitation, l'inscription à l'Ordre des Architectes et la fondation d'une agence est impossible.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

L'HMONP ne peut se faire que lors d'un cadre contractuel de type CDD ou CDI. Il existe dans le cadre professionnel plusieurs possibilités qui sont à envisager avec l'employeur. L'HMONP peut donc être effectuée en tant que DIF (droit individuel à la formation). Dans certaines écoles, il est possible de passer sa HMONP avec un statut d'auto-entrepreneur.

L'HMONP donne La possibilité de s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes et porter le titre et La capacité d'établir un projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire.

DIFFÉRENTS LIEUX DE FORMATION

Les ENSA offrent aujourd'hui un panel différent de temporalité pour effectuer sa HMONP. Ces différences se font en fonction du programme de formation que propose l'établissement.

Attention, toutes les écoles ne sont pas habilitées à proposer cette formation. 16 ENSA et l'INSA Strasbourg sont aujourd'hui habilitées à dispenser la formation de HMONP.

LA VALIDATION

La HMONP est composée de 150 heures de cours magistraux et d'une période de Mise en Situation Professionnelle (MSP) d'un minimum de 6 mois à temps plein (35 heures par semaine) au sein d'une agence d'architecture. Un mémoire doit être produit pendant la durée de la MSP. Un jury composé de représentants de l'Ordre des architectes, du tuteur, du directeur des études et de professionnels sanctionnera l'oral de soutenance du mémoire et jugera de la capacité à effectuer ou non la maîtrise d'œuvre.

DES ASSOCIATIONS DANS LES ÉCOLES

En formation continue, l'entreprise s'engage à prendre en charge le coût de la formation et le temps passé en formation théorique par le salarié est considéré comme du temps de travail. En contrepartie, il est possible d'obtenir une prise en charge financière par l'OPCA-PL en fonction du type de contrat de travail et du dispositif choisi (période de professionnalisation, plan de formation, contrat de professionnalisation).

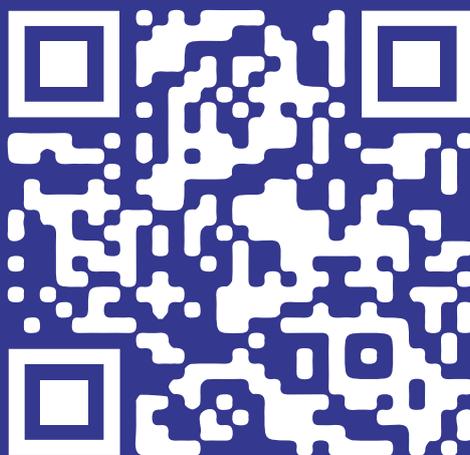
Des aides publiques existent pour accompagner les entreprises qui embauchent. Si ces aides peuvent faciliter la décision d'embauche, elles ne couvrent jamais totalement les dépenses engagées par l'entreprise. Aussi, l'entreprise accueillant l'architecte diplômé d'État (ADE) doit s'assurer du montant des aides publiques possibles avant de déterminer la rémunération proposée au candidat HMONP afin de ne pas être pénalisée financièrement.

Dans ce même ordre d'idée, les juniors architectes peuvent faciliter le lien entre l'entreprise et l'étudiant.

QUAND FAIRE LA HMONP ?

Il n'existe pas de période propre pour suivre la formation. Certains étudiants choisissent de la réaliser directement après leur année de diplôme ADE, d'autres préfèrent engager une expérience professionnelle auparavant, selon le projet professionnel de chacun.

SUIVEZ-NOUS !



union nationale des étudiants
en architecture et paysage

2022